

# *La Montagne*

## *Energie renouvelable*

# **Les six éoliennes de Peyrelevade (Corrèze) à la recherche d'un second souffle en 2021**

Publié le 12/02/2021 à 13h45



Les éoliennes, comme ici au lieu-dit Neuville, produisent de l'électricité. © Agnès GAUDIN

Les éoliennes de Peyrelevade, en Corrèze, exploitées depuis 2005, sont vieillissantes. Un projet de renouvellement des six machines est à l'étude et devrait être déposé au premier trimestre 2021.

Le parc du plateau de Millevaches et ses six éoliennes entre Peyrelevade et Gentioux (Creuse) est le seul en activité du département. Depuis 15 ans déjà. Il a été inauguré en 2005 et le contrat de revente est arrivé à échéance en 2020.

« Les éoliennes produisent toujours mais on revend sur le marché de l'énergie en direct », traduit Alexis Avenel, chargé de projets au bureau d'études Cohérence Energies pour l'exploitant MC3. L'objectif est donc désormais pour l'exploitant de remplacer ces machines vieillissantes et de repartir sur un nouveau contrat garanti sur 20 ans.

Le problème : la présence d'un radar militaire sur le mont Audouze qui exclut des constructions plus hautes qu'actuellement.

Les machines mesurent 100 mètres et le projet à l'étude prévoit des engins à 125 mètres ce qui permettrait d'augmenter la production de 25 %. Mais il va falloir négocier avec l'armée.

« D'un point de vue visuel, je mets au défi de voir la différence. Les machines de première génération ne sont plus au goût du jour au niveau technologique. »

**ALEXIS AVENEL** (Cohérence Energies)

Et si les négociations avec l'armée n'aboutissaient pas ? Quoi qu'il en soit, l'exploitant pourrait remettre à minima la même hauteur d'éoliennes que celles en place car leur installation est antérieure à la nouvelle réglementation.

## Que faut-il faire pour lancer ce repowering (renouvellement) éolien ?

« Il faut démontrer que les suivis environnementaux sont bons, sur la faune, la flore et l'acoustique. Ensuite, on dépose le projet en préfecture, ce qui sera fait au premier trimestre 2021 avant 6 mois d'instruction », détaille Alexis Avenel qui précise que les nouvelles machines seront plus performantes en terme acoustique malgré une puissance supérieure puisque le parc passerait de 9 MW à 12 MW.

L'autorisation de changement des machines est espérée à l'automne 2021 par l'exploitant qui rappelle que l'acceptabilité du projet était plutôt bonne dans ce secteur peu habité.

Ce que confirme le maire de Peyrelevade, Pierre Coutaud. « A l'époque, il n'y a eu aucune opposition et il y a une appropriation du site. Cela devient un but de balade en famille ou entre amis. La plupart trouve que ça se marie bien avec le paysage ».

## Quelles retombées ?

La commune touche 7.000 € de taxes foncières bâti. Le reste revient à la Com com qui touche 50.000 € annuels. « On en a bénéficié avec la maison de santé ou la mise en place de services comme la garderie au niveau de l'école », poursuit le maire.

Ces éoliennes, les premières en Corrèze, Pierre Coutaud ne les regrette pas. « A l'époque, on a fait ce choix pour l'innovation, on était content de participer au développement des énergies renouvelables, on n'avait pas trop réfléchi aux retombées financières. C'était peut-être un peu naïf car on voit bien aujourd'hui que les éoliennes ne régleront pas tout », concède Pierre Coutaud.

## Quelle stratégie d'implantation ?

Mais aujourd'hui, face aux nombreux projets en cours, l'élus plaide pour une fiscalité intercommunale "afin d'éviter la course à l'échalotte chacun dans son coin juste pour la carotte ". Il prône pour un « développement raisonnable », et ne pas mettre des éoliennes sur tous les sites alors que les projets en haute Corrèze sont légion. Pierre Coutaud pense qu'il faut inverser la logique. Actuellement, ce sont les promoteurs qui démarchent les propriétaires et les élus. Lui propose à la collectivité de définir un certain nombre de parcs éoliens, 3 ou 4, de choisir leur emplacement, "de préférence sur des terrains publics" et que les retombées aillent dans les caisses communes.

*Laetitia Soulier*